

**Réunion du Comité Syndical
Le 30 septembre 2026**

Budget 2026 - Décision modificative n°1

Le Comité Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à Pontivy, le mercredi 30 septembre 2026, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VIDELO.

Etaient présents : (T : Titulaires ; S : Suppléants)

PLOERMEL COMMUNAUTE : David BOULVAIS (T), Jean-Pierre LATOUR (T), Daniel LERUYET (T), Kristyna ROGER (T) et Daniel MANENC (T).

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDELO (T), Michel CABEL (T), Jean-Jacques MERCEUR (T), Daniel AUDO (T), Bernard LE BRETON (T), Olivier GUEGAN (T) et Laurent TELLIER (T).

ROI MORVAN COMMUNAUTE : Sébastien WACRENIER (T), Paul COZIC (T) et Daniel SKOCZ (T).

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Henri LE CORF (T), Jean-Marc ONNO (T), Pierre BOUEDO (T), Yoann HEMON (T) et Rolan LORIC (T).

BAUD COMMUNAUTE : Yolande KERVARREC (T), Philippe ROBINO (T) et Claude ANNIC (T).

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Didier HURTEBIZE (T), Didier THEBAUD (T), Gaël MONNIER (T) et Loïc BALAC (T).

Ont donné pouvoir :

PLOERMEL COMMUNAUTE : Kévin ARGENTIN (T) à David BOULVAIS (T)

Nombre de membres en exercice : 38 - Présents : 27

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc ONNO est désigné secrétaire de séance.

Délibération

Budget 2026 - Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-2026 du 11 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 16 septembre 2026,

Monsieur Le Président indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de procéder à une régularisation d'écriture relative à la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Cette régularisation conduit à inscrire 40 000 € en recettes d'investissement, ainsi qu'un montant équivalent de 40 000 € en dépenses d'investissement.

Cette opération, de nature strictement budgétaire et comptable, permet de mettre en concordance les inscriptions budgétaires avec les éléments effectivement repris et n'a pas d'incidence sur l'équilibre global du budget.

Nouvelle proposition :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits votés	Proposition	Nouveaux crédits
Recettes					
001		Solde d'exécution	2 547 156,58 €	+ 40 000 €	2 587 156,58 €
Dépenses					
23	2313	Constructions, installations générales	49 963 644,54 €	+ 40 000 €	50 003 644,54 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Jacques VIDELO

